

– 9 JUIL. 2026

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 06/07/2026
046-214602732-DE_2026_58-DE
A G E D I

Séance du mercredi 01 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_58

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 24/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Géraldine ARNOULD, Alain BOURDET, Nathalie BRUNET, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Didier GAYA, Michel ARNAUDET, Hélène DUTHEIL, Jean-François GUERRAND, Stéphane DEVEZ, Sylvain SOULADIE, Sandie CASSAN, Florian LAFLORENCIE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE JEUX

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2026, il a été voté un programme de 50 000 € pour l'aire de jeux situé derrière la mairie.

Mme Joëlle SABATIE présente les devis reçus pour le réaménagement et la mise aux normes de l'aire de jeux. Un équipement avec une grosse structure en rappel avec le château pourrait être mise en place et la balançoire rénovée.

Après avoir étudié les devis reçus, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise LUDOPARC de St-Etienne de Tulmont (Tarn et Garonne) pour la somme de 35 608,70 € H.T. soit 42 730,44 € T.T.C.
- De donner procuration à Mme la Maire pour signer le devis et tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télèrecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).